PROGRAMME
ONU-REDD

UN-REDD/PB3/6iii/FR

Formulaire de soumission au Conseil d'Orientation - Panama

PROGRAMME ONU-REDD

Octobre 2009

PROGRAMME
ONU-REDD

Programme de collaboration des Nations Unies
sur la réduction des émissions liées au déboisement
et à la dégradation des forêts dans les pays
en développement

Programme national (PN)
Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)

1. Demande de crédits au Conseil d'orientation	
Réunion du Conseil d'orientation ☒ No. 3	Réunion intersessions ☐
Date de la réunion : 29-30 octobre 2009	Date de la décision intersessions :

2. Résumé du Document du Programme national	
Détails du Programme national	
Pays	Panama
Titre du programme[1]	Programme ONU-REDD Panama
Partenaire(s)[2] pour la mise en œuvre	ANAM - Autoridad Nacional del Ambiente
Détails concernant les représentants des institutions participantes des Nations Unies	
Coordinateur résident des Nations Unies : *Nom* : José Eguren	Coordonnées : *Téléphone:* +507-3024500 *Courriel :* jose.eguren@undp.org
FAO: *Nom :* Deodoro Roca *Titre:* Représentant du pays	Coordonnées: *Téléphone :* *Courriel :* deodoro.roca@fao.org
PNUD : *Nom :* Peter Grohmann *Titre :* Directeur pays	Coordonnées : *Téléphone:* +507-3024601 *Courriel :* peter.grohmann@undp.org
PNUE: *Nom :* Angela Cropper *Titre :* Directeur exécutif adjoint	Coordonnées : *Téléphone:* +254-20-7621234 *Courriel :* angela.cropper@unep.org

[1] *Le terme « programme » désigne des projets, programmes et programmes conjoints.*
[2] *Se rapporte aux homologues nationaux. Indiquer d'abord l'organisme chef de file.*

Type de Programme national	
PN complet :	PN initial
☒ Nouveau PN complet	☐ Nouveau PN initial
☐ Suite d'un PN initial	☐ Suite d'un financement antérieur
☐ Autre (expliquer)	☐ Autre (expliquer)

3. Résumé du Document du Programme national

Le nombre croissant de pressions exercées au Panama sur les ressources naturelles, en particulier les ressources forestières, est la raison pour laquelle une démarche basée sur la motivation pour réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD – tel qu'envisagé dans le cadre du Plan d'action de Bali) s'impose d'urgence. La présente proposition vise à établir la capacité du Panama à réconcilier la promotion et le financement des changements dans l'utilisation des ressources forestières, la création d'une culture environnementale orientée vers la conservation pour un développement durable et les possibilités qu'a le Panama de participer aux efforts de réduction des émissions déployés au niveau mondial, pour aboutir à une économie compétitive et à faible intensité de carbone.

Le Gouvernement panaméen a identifié un certain nombre de problèmes dans la mise en œuvre d'un mécanisme REDD : fragmentation des données sur les causes, dynamiques et taux de déboisement au Panama (ces derniers étant actuellement analysés pour l'année 2008), manque de capacités et d'investissements pour assurer la surveillance et la protection des forêts, en particulier à l'échelon des districts, manque de coordination entre les secteurs, faiblesse des institutions au niveaux régional et local pour la mise en œuvre des politiques nationales, manque de clarté du cadre juridique, manque de compréhension des avantages qu'offrent les forêts et des causes sous-jacentes du déboisement dans certaines régions, manque de clarté en ce qui concerne les droits au carbone sur les territoires autochtones et non autochtones et manque de sécurité d'occupation.

Pour ces raisons, le « *Programme ONU-REDD Panama* » aidera à concevoir et organiser les étapes nécessaires au démarrage du processus de « préparation » qui permettra au pays de participer à un futur programme REDD d'ici la fin de 2012. Ses principaux objectifs sont de recouvrir ou accroitre la couverture forestière, mesurée par rapport à la situation nationale initiale afin que les forêts fournissent les services écosystémiques et de nouvelles sources de revenu aux communautés, et de renforcer la gestion de l'environnement en général au Panama.

Le cadre juridique existant prévoit que la gestion des problèmes environnementaux doit être assurée par l'ANAM (Autorité nationale pour l'environnement), la société civile et le système interinstitutionnel pour l'environnement agissant en qualité d'organe de coordination. La COONAPIP, Coordination nationale des Peuples autochtones du Panama, jouera un rôle clé en coordonnant le processus de préparation du REDD dans les territoires autochtones et en donnant des informations à ce sujet, en contribuant aux efforts visant à assurer l'entière participation des populations autochtones à l'initiative REDD et à garantir qu'elles en profiteront pleinement. L'ANAM et la COONAPIP ont entretenu un dialogue régulier dans le cadre de neuf forums organisés dans tout le pays en application du principe de consentement libre, préalable et en connaissance de cause.

Le *Programme ONU-REDD Panama* contribuera à :
a) Concevoir un cadre juridique valable pour la mise en œuvre de la stratégie REDD nationale qui comprendra des recommandations sur les droits carbone et des éclaircissements sur le régime foncier;
b) Elaborer un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie REDD nationale, notamment une analyse des causes présentes et futures du déboisement, une évaluation des programmes existants, des besoins en matière de logistique, d'infrastructure et de financement aux niveaux national et local, l'établissement d'un mécanisme de registre du carbone à des fins de coordination et de supervision et des plans de consultation de toutes les parties prenantes des populations autochtones, de la société civile et du secteur privé;
c) Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la stratégie REDD, en accordant une attention particulière aux systèmes MRV (Mesure, rapport et vérification), aux modèles financiers, aux cadres juridiques, au suivi et à l'évaluation, à la gestion participative, aux systèmes d'information, à la conservation de la biodiversité et à la gestion locale;
d) Concevoir un système transparent, valable et opérationnel de paiements et de répartition des bénéfices;
e) Mettre en place un système national d'inventaire et de contrôle du carbone forestier qui permette aux experts locaux de participer pleinement à la collecte de données de façon à renforcer les capacités;
f) Etablir un scénario de référence des émissions, basé sur la consolidation et l'harmonisation des données existantes mais fragmentées, qui présente plusieurs options;
g) Elaborer un système de comptabilité du carbone et de production d'informations sur les émissions, en explorant les possibilités de synergies au niveau national.

De fait, le *Programme ONU-REDD Panama* définit un ensemble de conditions minimum pour la préparation du REDD et aide le pays à déterminer la voie qu'il doit suivre pour réussir à le mettre en œuvre.

4. Budget du Programme national (source de financement ONU-REDD seulement)					
Résultats	**Total National (en dollars)**	**Allocations distribuées**	FAO (en dollars)	PNUD (en dollars)	PNUE (en dollars)
1. Création de la capacité institutionnelle voulue pour assurer efficacement la coordination et l'exécution d'un programme REDD au Panama	**2 155 141**				
a. Cadre juridique valable pour la mise en œuvre de la stratégie REDD nationale					
b. Cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie REDD nationale					
c. Renforcement des capacités aux niveaux sectoriel, institutionnel, municipal et individuel					
d. Système valable et opérationnel de paiements et de répartition des bénéfices					
2. Capacité technique de suivi, mesure, rapport et vérification des réductions d'émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts	**2 798 131**				
a. Système national d'inventaire et de suivi des forêts et du carbone					
b. Scénario de référence des émissions					
c. Système de comptabilité du carbone et de production d'informations sur les émissions					
Coûts d'appui indirects	346 728				
Total général (en dollars)	**5 300 000**				

NOTE: Les allocations budgétaires doivent être ventilées sur la base des « rubriques budgétaires harmonisées » du Groupe des Nations Unies pour le développement et communiquées au Secrétariat du Programme ONU-REDD (qui les transmettra ensuite à l'Agent chargé de l'administration) avec le Document du Programme national signé. Voir Annexe 1

5. Examen du Secrétariat		
Critères pour la présentation d'une demande de crédits		
a)	Le PN est-il conforme au Document cadre du Programme ONU-REDD?	oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
b)	Le Coordinateur résident de l'ONU a-t-il participé à la présentation du PN?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
c)	La documentation de la (des) réunion(s) de validation dans le pays est-elle jointe?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
d)	L'homologue du gouvernement national (ou son remplaçant) était-il à la réunion de validation?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
e)	Des représentants de la société civile/ des populations autochtones ont-ils participé à la réunion de validation conformément au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD[3]?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
f)	Le PN est-il conforme au format demandé *(y compris, page de couverture, cadre des résultats, etc.)*?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
g)	Le PN est-il conforme aux règles de procédure pertinentes et au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
h)	L'allocation budgétaire requise est-elle fournie (voir section 3 ci-dessus)?	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☒
i)	Les coûts d'appui indirects sont-ils dans les limites approuvées?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
j)	Le résumé du Programme est-il terminé? *(pour affichage sur le site Internet)*	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
k)	Le rapport intérimaire est-il inclus? *(pour financement supplémentaire uniquement)*	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) seront désignés de l'une des manières suivantes :

i. Représentant(s) auto-désigné(s) remplissant les conditions suivantes :
- Sélectionné dans le cadre d'un processus consultatif, participatif
- Ayant une couverture ou des réseaux au niveau national
- Expérience préalable de collaboration avec le gouvernement et dans le cadre du système des Nations Unies
- Expérience avérée en qualité de représentant, recevant des contributions d'un large éventail d'organisations de la société civile/des organisations des peuples autochtones, les consultant et leur fournissant des informations en retour

i. Représentant(s) ayant participé à une mission de définition du champ d'application et/ou de formulation d'un Programme ONU-REDD et membre(s) de l'organe consultatif d'un Programme ONU-REDD établi suite à la mission

iii. Personne(s) reconnue(s) comme représentant(s) légitime(s) d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations des peuples autochtones (par ex. Le Comité directeur national du FEM pour les petites subventions ou le Comité de direction du Programme national pour les forêts)

5. Examen du Secrétariat
Si la réponse a l'une quelconque des questions est "Non" ou " Ne sais pas", ou si d'autres explications sont nécessaires, prière de l'indiquer ici : Les allocations distribuées entre les institutions des Nations Unies n'ont pas encore été fournies; elles devraient cependant être disponibles avant la réunion du Conseil d'orientation et elles seront communiquées à ses membres.

Questions à examiner	
l)	Appropriation du PN par les parties prenantes gouvernementales et autres

Au moment de la deuxième réunion du Conseil d'orientation en juin 2009, des questions ont été soulevées au sujet de l'appropriation du PN tant par les parties prenantes gouvernementales que par les autres. D'une part, la nouvelle administration devait encore prendre ses fonctions et, d'autre part, aucun processus de validation du Programme national ONU-REDD n'avait été effectué avec les parties prenantes de la société civile et des populations autochtones. Par ailleurs, ces dernières avaient fait état de leurs préoccupations au sujet du processus national REDD.

Depuis juillet, un nombre important de mesures montrant bien que l'appropriation du PN a été confirmée et renforcée ont été prises :

- Communication officielle du Gouvernement au Coordinateur résident des Nations Unies (juillet) confirmant son appui au Programme ONU-REDD Panama et désignant l'ANAM comme homologue officiel des institutions des Nations Unies
- Participation constante et régulière de la haute direction de l'ANAM, notamment l'Administrateur et l'Administrateur adjoint
- Participation d'autres ministères clés, notamment celui de l'économie et des finances
- Accord de la COONAPIP (représentants des Peuples autochtones) de participer à la mise au point définitive du PN et décision de mettre 6 techniciens autochtones à disposition de l'ANAM et des organismes des Nations Unies à plein temps
- Convocation officielle de la réunion de validation par l'Administrateur de l'ANAM et participation de l'ANAM, de la COONAPIP, du Ministère de l'économie et des finances, des institutions des Nations Unies et autres parties prenantes à cette réunion.

Les mesures prises depuis juillet prouvent clairement que les parties prenantes gouvernementales et autres se sont approprié le Programme national..

5. Examen du Secrétariat	
m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement

L'appropriation plus forte des parties prenantes s'est accompagnée d'un accroissement des consultations, de la participation et de l'engagement. L'ANAM a nettement pris des mesures pour augmenter le nombre de parties prenantes gouvernementales et autres au processus, comme en témoignent :

- Une réunion des parties prenantes (18 sept) qui a abouti à la création officielle d'un comité REDD national
- Les réunions qui se poursuivent régulièrement entre la COONAPIP et l'ANAM, avec pour résultat la décision d'appuyer la participation des populations autochtones à la révision du PN
- L'atelier national de la COONAPIP (6 octobre), auquel ont participé 11 congrès autochtones, qui a fait 19 recommandations à inclure dans le PN révisé
- La pleine participation de la COONAPIP en sa qualité de membre du groupe de parties prenantes multiples chargé de la révision du PN
- La participation accrue de l'Institut de recherche tropical smithonien, en particulier dans l'étude des composantes nationales du PN pour le contrôle du carbone forestier et dans les réponses aux observations de l'évaluateur technique indépendant
- Les réunions régulières entre la haute direction de l'ANAM et les institutions des Nations Unies

Les progrès accomplis depuis juillet attestent non seulement d'un degré de consultation, de participation et d'engagement suffisant mais, de l'avis du Secrétariat, ils représentent le genre de « bonne pratique » qu'il serait avantageux de partager avec d'autres pays concernés par le REDD. Le Secrétariat serait heureux de collaborer avec le Panama et les institutions des Nations Unies pour documenter et diffuser le processus.

n)	Efficacité du Programme, cohérence avec les stratégies des pays et autres initiatives pertinentes, et rapport coût-efficacité

Le PN fait référence à la Stratégie nationale en matière d'environnement et le cadre des résultats se rapporte aux politiques de renforcement de l'allègement de la pauvreté et de développement rural. De plus, le PN est lié au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) qui a notamment pour objectif de renforcer les stratégies nationales et les interventions locales. Néanmoins, le PN ne décrit pas clairement comment la Stratégie REDD nationale s'intègre dans le processus de planification du développement national et y contribue. Il est recommandé que le Secrétariat revoie cette question avant la signature du PN.

Il est très peu fait référence au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et à la façon dont le PN est coordonné avec le Plan de préparation approuvé. C'est une question à étudier. S'il est un fait que les équipes du Programme ONU-REDD et du FCPF ont étroitement collaboré au Panama, ceci n'est pas indiqué de façon adéquate. Le Panama pourrait fournir un complément d'information sur la manière dont des liens seront établis entre le PN et le Plan de préparation. Un lien pourrait être établi entre ces deux initiatives lorsque le Document du Programme national sera prêt à être signé et que la Banque mondiale aura lancé le processus d'audit pour l'accord de don.

5. Examen du Secrétariat	
o)	Gestion des risques et chances de réussite

L'évaluateur technique indépendant a identifié les risques suivants en juillet :

i. L'administration entrante n'est pas titulaire de la proposition.
ii. Les institutions principales en dehors du secteur environnemental ne sont pas titulaires de la proposition et ne sont pas engagées vis-à-vis du REDD.
iii. Augmentation des frictions entre l'ANAM et les organisations des peuples autochtones.
iv. Les activités entreprises ne contribuent pas à réduire les émissions et le déboisement.
v. L'ANAM n'a pas les capacités techniques et institutionnelles requises pour mener à bien le processus de conception et mettre effectivement en œuvre les activités proposées.
vi. Le don ne permettra pas d'augmenter durablement les capacités institutionnelles de l'ANAM en raison de son instabilité et des roulements de personnels.

Les points i) et ii) ne sont plus considérés comme un risque. Le degré de risque du point iii) a sensiblement diminué. Les points iv) à vi) restent des risques qui doivent être gérés dans le contexte normal de la mise en œuvre d'un programme comme celui-ci – ils reviennent à dire « le programme risque d'échouer ».

Le présent projet de PN est assorti d'un cadre de suivi (Tableau 2) qui comprend les risques identifiés et des hypothèses. Bien que ceci soit utile, le Secrétariat recommande d'inclure dans le Document final du Programme national une évaluation plus détaillée des risques et les mesures d'atténuation y relatives avant qu'il soit signé. Il conviendrait de suivre la méthode de gestion des risques mise au point par le Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris un registre des risques environnementaux, financiers, opérationnels, organisationnels, politiques, réglementaires, stratégiques et sociaux.

Autres remarques :

Le Gouvernement panaméen, par l'intermédiaire de l'ANAM, mérite d'être félicité pour les efforts considérables qu'il a faits pour répondre aux questions soulevées en juin.

Le projet actuel du PN n'est pas encore prêt pour la signature. Les organismes des Nations Unies sont encouragés à poursuivre leur collaboration avec les principaux partenaires nationaux pour finaliser les arrangements relatifs à la mise en œuvre et à la gestion des fonds.

Le Secrétariat considère qu'il est nécessaire de mieux définir la coordination entre le PN et le Plan de préparation. Le Programme national ayant été élaboré au cours des 6 derniers mois ou davantage, il est compréhensible qu'il n'ait pas été possible de reconfigurer le Cadre des résultats sur la base des éléments de préparation récemment harmonisés. Cependant, lorsque le document sera définitivement mis au point pour la signature, il serait utile de revoir la section 4 (stratégie) afin d'inclure un résumé expliquant comment le PN contribue au cadre de préparation. Ceci permettra de voir plus facilement comment le PN et le Plan de préparation s'articulent.

6. Examen technique indépendant		
a)	Un examen technique indépendant a-t-il été entrepris?	Oui ☒ Non ☐
Dans la négative, pourquoi?		

Synthèse de l'examen technique indépendant

Comme l'avait demandé le Conseil d'orientation à sa seconde réunion, l'examen a été organisé immédiatement et entrepris en juillet, juste au moment où le nouveau gouvernement panaméen prenait ses fonctions. De ce fait, la nouvelle administration a intégré les observations ci-après dans la version finale du Programme national.

L'évaluateur technique indépendant a identifié les principaux risques suivants :

- L'administration entrante n'est pas titulaire de la proposition.
- Les institutions principales en dehors du secteur environnemental ne sont pas titulaires de la proposition et ne sont pas engagés vis-à-vis du REDD.
- Augmentation des frictions entre l'ANAM et les organisations des peuples autochtones.
- Les activités entreprises ne contribuent pas à réduire les émissions et le déboisement.
- L'ANAM n'a pas les capacités techniques et institutionnelles requises pour mener à bien le processus de conception et mettre effectivement en œuvre les activités proposées.
- Le don ne permettra pas d'augmenter durablement les capacités institutionnelles de l'ANAM en raison de son instabilité et des roulements de personnels.

Pour augmenter les chances de réussite et gérer ces risques aussi bien que possible, l'évaluateur technique indépendant a fait les recommandations suivantes :

- Procéder dès que possible à des consultations avec l'administration entrante et donner des informations complètes à ses nouveaux membres sur l'historique de cette initiative.
- Prendre des mesures pour assurer à un niveau élevé la participation des institutions appropriées en dehors de l'ANAM et insister auprès de celle-ci sur le fait que ce sera l'un des principaux critères d'évaluation de leur performance en ce qui concerne la mise en œuvre des projets.
- Encourager l'ANAM à rechercher la participation effective des populations autochtones à la conception des stratégies REDD. Répondre aux principales préoccupations des populations autochtones telles que empiètement sur leurs territoires, reconnaissance des communautés autochtones en dehors des *comarcas*, partage des avantages tirés des initiatives REDD, incorporation de représentants autochtones dans les principaux comités et les principales commissions et précisions relatives à leurs droits sur le carbone.
- Concevoir une stratégie de réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts solidement fondée sur une bonne compréhension de l'ampleur, de l'emplacement et des causes de ces processus, qui cible les zones et les acteurs les plus appropriés et comprenne un cadre clair et explicite des causes expliquant comment les mesures prises permettront de traiter les problèmes.
- Fournir à l'ANAM l'assistance technique nécessaire à la fois pour les stratégies de réduction du déboisement et de la dégradation et pour les méthodologies de suivi, rapport et vérification des changements intervenus dans l'utilisation des sols et les stocks de carbone et pour établir des scénarios de référence des émissions.
- Former un nombre suffisant de professionnels panaméens au sein de l'ANAM et en dehors aux questions liées au REDD et impliquer de nombreuses institutions dans les activités.

6. Examen technique indépendant

L'évaluateur technique indépendant a mis en évidence les principaux problèmes suivants :

- Veiller à ce que l'administration entrante s'approprie la stratégie proposée; étudier les politiques en dehors du secteur environnemental ou forestier ayant une incidence sur le déboisement et la dégradation des forêts, les relations entre l'ANAM et les peuples autochtones; cibler les activités proposées de consultation, communication et formation sur la base d'une bonne compréhension de l'ampleur, de l'emplacement et des causes du déboisement et de la dégradation des forêts; améliorer la conception technique des activités proposées en matière de contrôle de l'utilisation des sols et des stocks de carbone forestier et la conception des stratégies de référence.
- Certaines parties du document sont difficiles à suivre et mal argumentées; il est donc peu aisé de comprendre quels sont les objectifs, le sens précis de ce qui est proposé, quel sera le coût et comment, aux yeux des auteurs, les activités proposées permettront d'atteindre ces objectifs.

L'évaluateur indépendant a fait les suggestions suivantes pour améliorer la conception technique du document du Programme national :

- La nouvelle administration panaméenne devrait avoir la possibilité de déterminer si elle souhaite que la proposition soit financée telle qu'elle est présentée ou si elle voudrait proposer d'y apporter des modifications de fond.
- Cette proposition et/ou des propositions concernant le REDD présentées ultérieurement au Panama devraient comporter des mécanismes spécifiques garantissant la pleine participation des décideurs en matière de régime foncier, de développement des infrastructures, d'agriculture, d'extraction minière, de planification urbaine et de tourisme aux discussions et aux décisions relatives au REDD.
- L'ANAM devrait créer un mécanisme de haut niveau en vue d'instaurer le dialogue avec la Coordination nationale des Peuples autochtones du Panama (CONAPIP) et rechercher la possibilité de parvenir à des accords concrets et vérifiables avec cet organisme au sujet du REDD.
- Le document du Programme national devrait comprendre une proposition visant à analyser les données existantes sur l'utilisation des sols et autres informations relatives au déboisement et à la dégradation des forêts au Panama et à effectuer des évaluations rapides des changements intervenus dans l'utilisation des sols dans les régions prioritaires et utiliser ces informations pour élaborer une stratégie REDD cohérente. Cette activité devrait être entreprise dès le début du processus et constituer une contribution essentielle à la conception des activités de consultation, communication et formation, à celles de suivi, rapport et vérification et à celles relatives à l'établissement de scénarios de référence.
- Avec l'appui de la FAO, de CATHALAC et du STRI, l'ANAM devrait consolider sa proposition concernant les efforts à faire en matière de prévision, suivi, rapport et vérification des changements dans l'utilisation des sols et les stocks de carbone.

7. Réponse du Secrétariat
☐ Présenter des observations et demander que la proposition soit présentée de nouveau à une réunion future du Conseil d'orientation ☐ Présenter des observations à traiter avant de les transmettre à la prochaine réunion du Conseil d'orientation ☐ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement de parties ou de phases spécifiques du PN (y compris une phase de démarrage) ☒ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement du PN.
Explication de la réponse : La nouvelle administration de l'ANAM a répondu aux recommandations du responsable indépendant de l'examen technique. Une matrice des réponses expliquant comment chaque observation de l'examen a été traitée et prise en compte dans le document final du Programme national a été préparée. D'autres informations devraient être fournies au sujet de l'établissement d'un lien entre le don du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) destiné à la mise en œuvre du Plan de préparation et le PN. Le présent formulaire de demande de crédits sera actualisé avant la réunion du Conseil d'orientation pour tenir compte des allocations distribuées à chaque organisation participante des Nations Unies. Le Secrétariat recommande que le co-président représentant le Panama se récuse et il recommande en outre que l'Agent chargé de l'administration (le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) accepte le présent formulaire de demande de crédits avec la seule signature du co-président représentant l'institution des Nations Unies.

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD
Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD : ☐ Approbation du PN complet, selon allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approbation du PN initial, selon allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approuvé avec un budget révisé de … dollars ☐ Approuvé avec des modifications/conditions ☐ Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur
Remarques :
[Nom] ***[Titre]*** **Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD** _____ **Signature** *[Date]* ***[Nom]*** ***[Titre]*** **Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD** _____ **Signature** *[Date]*

9. Examen de l'Agent chargé de l'administration	
Mesures prises par l'Agent chargé de l'administration : Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM), Bureau de la direction, PNUD ☐ Programme conforme aux dispositions du Mémorandum d'accord du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs.	
Agent chargé de l'administration : *Bisrat Aklilu, Coordonnateur exécutif, Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM)* …… Signature	…….. Date

Annexe 1: Budget type du Programme conjoint

CATEGORIE	DESCRIPTION RUBRIQUE	COUT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITES	MONTANT**
1. Fournitures, produits de base, équipement et transport				
2. Personnel (personnels, consultants et voyages)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
Total des coûts du Programme				
Coûts d'appui indirects***				
TOTAL**				

**** L'Agent chargé de l'administration demande seulement que soit indiqué le « MONTANT », le «Total des coûts du Programme », « les coûts d'appui indirects » et le « TOTAL GENERAL ». Il est possible que le Comité de direction demande des détails supplémentaires qui peuvent être inclus dans ce budget.

*** Les coûts d'appui indirects devraient correspondre au taux de change ou à la fourchette indiqués dans le mandat du Fonds (ou le Document conjoint de Programme) ainsi qu'au Mémorandum d'accord et aux arrangements administratifs standard relatifs au Programme conjoint en question. Les coûts indirects des organismes participants récupérés à travers les coûts d'appui au programme s'élèvent à 7 %.

Tous les autres frais encourus par chacun des organismes des Nations Unies participants dans la conduite des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront recouvrés sous forme de coûts directs, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies (principe du recouvrement intégral des coûts, Examen triennal de la politique générale 2008).

Remarque : Le budget doit être présenté sous cette forme en ce qui concerne les allocations budgétaires de chaque organisme participant à un Programme national conjoint en plus du budget total pour l'ensemble du Programme conjoint.